

Les subsides

Si le gouvernement avait eu la moindre défense à présenter, c'est quand des journalistes sérieux ont lancé ces accusations dans les journaux qu'il fallait le faire. Bien au contraire, le gouvernement a tenu le Parlement en échec, adoptant une stratégie cynique—une stratégie pour média—qui consistait à en dire le moins possible.

J'en tiens le premier ministre responsable, parce que c'est lui qui a tout commencé. En quittant le pays il a déclaré que cela relevait du sous-registraire général. Et dans la suite de cette interview, il a parlé de la présomption d'innocence, comme s'il s'agissait d'appliquer le Code criminel plutôt que les directives relatives aux conflits d'intérêts qu'il a la charge de faire respecter. Ces directives ne relèvent pas de l'opposition ou de l'adjoint du sous-registraire général, mais du premier ministre. Le premier ministre ose dire que le ministre doit être présumé innocent.

Le premier ministre a un bandeau sur les yeux lorsqu'il s'agit de moralité et cela l'a empêché de prendre les mesures nécessaires dès le début. Il aurait dû agir immédiatement, comme dans le cas du ministre des Communications (M. Masse), qui a démissionné, soit de son propre chef soit à la suggestion du gouvernement, tant qu'il n'a pas été disculpé des allégations faites à son sujet. Dans ce cas-ci, le gouvernement n'a rien fait pour mettre les allégations en doute. Il les a acceptées. Je ne pense pas qu'une enquête change quoi que ce soit aux faits qui ont été portés à l'attention du gouvernement à maintes reprises, et qui n'ont pas été contestés jusqu'ici. Elle ne changera rien non plus à la façon évidente d'interpréter les lignes directrices sur les conflits d'intérêts que la femme du ministre a violées selon nous.

J'ai déjà parlé de la part de responsabilité que doit assumer le premier ministre pour avoir laissé la situation s'envenimer. Je voudrais maintenant examiner la part de responsabilité assumée par le vice-premier ministre (M. Nielsen) quand il était chargé du gouvernement. Une fois après l'autre, il a défendu ce qui était indéfendable pour reculer par la suite. Par exemple, il avait défendu l'ancien ministre de la Défense nationale. Il avait dit que celui-ci s'était comporté de façon tout à fait acceptable et n'avait rien fait de mal. Par la suite, l'ancien ministre a dû démissionner.

Le vice-premier ministre a dit que l'ancien ministre des Pêches n'avait rien à se reprocher et il a mis l'opposition au défi de l'accuser de quelque chose. Il a ensuite changé son fusil d'épaule et l'ancien ministre des Pêches a démissionné.

Pendant l'affaire Hatfield, nous avons affirmé bien des fois que l'ancien solliciteur général avait tort et qu'il avait violé les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en essayant d'aider ou en donnant l'impression qu'il essayait de l'aider. Il a été défendu par le vice-premier ministre jusqu'au jour où il a dû renoncer à ce portefeuille.

Le vice-premier ministre a prétendu qu'il n'y avait rien d'irrégulier dans le voyage de l'ancienne ministre de l'Environnement en Europe, et que si les députés voulaient porter une accusation, ils pouvaient le faire. Et tout d'un coup, l'ancienne ministre de l'Environnement a disparu.

Le vice-premier ministre a défendu son propre comportement dans l'affaire de l'écoute électronique du caucus libéral il y a des années. Il a dit que c'était une affaire sans importance et qu'il y avait de nombreuses bonnes raisons de le faire. Il a défié les députés de porter une accusation contre lui s'ils le voulaient. Et tout d'un coup, voilà qu'il s'est excusé en disant que le gouvernement jugeait ce type de comportement répréhensible et qu'il ne se répéterait pas.

Je crois que le vice-premier ministre ne doit pas continuer à remplir ce poste. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale s'est discrédité par la façon dont il s'est porté garant du comportement des ministres au nom du gouvernement. Il est totalement discrédité désormais au poste qu'il occupe.

En conclusion, j'aimerais vous faire part d'une pensée qui m'est venue pendant la fin de semaine. Je pense que tous les députés qui sont repartis dans leur circonscription en fin de semaine se sont fait la même réflexion. Que pensent les Canadiens de ce comportement qui a été révélé et que le ministre n'a pas nié? Les Canadiens pensent que les hommes politiques ne font de la politique que pour les avantages qu'ils peuvent en tirer et que s'ils se mettent au service du public, c'est pour mieux se servir eux-mêmes. L'attitude du gouvernement dans cette affaire laisse planer une ombre sur le monde des affaires. Les Canadiens se disent que si une entreprise fait des affaires, si elle a quoi que ce soit à voir avec le gouvernement, c'est que cela sent le trafic d'influence. Or c'est faux dans les deux cas. Il appartient au gouvernement de rétablir des normes qui ramèneront la confiance chez les Canadiens. Nous ne sommes pas aux Philippines ni en Corée, mais l'attitude du gouvernement vis-à-vis des directives en matière de conflits d'intérêts donne aux Canadiens l'impression que c'est en fait la même chose dans notre pays. C'est épouvantable, et je suis heureux que nous puissions avoir ce débat aujourd'hui pour essayer de bien le dire aux Canadiens et de forcer le gouvernement à assumer ses responsabilités en l'occurrence.

• (1250)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai d'abord une observation, puis une question. Lorsqu'un député dit qu'il n'a obtenu aucun avantage, lorsqu'il fait cette simple déclaration, il me semble que ses collègues sont obligés d'accepter sa parole. Autrement, nous nous entre-déchirons, nous détruisons la Chambre, nous nuisons au système représentatif et nous portons atteinte à la réputation des députés en général. Si nous voulons des députés dans des portefeuilles économiques importants, il faut en trouver qui connaissent la situation, qui ont déjà dû emprunter de grosses sommes aux banques et qui savent ce qui se passe «dans la rue».

M. Nunziata: Billevesées!

M. Blenkarn: Il me semble que, si l'on en croit l'opposition, les seules personnes qui devraient détenir ces portefeuilles sont celles qui n'ont aucune expérience des affaires, qui n'ont jamais essayé de percer dans le monde des affaires. Toutefois, ma question ne porte pas là-dessus, mais sur les femmes.